



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Eau	Chalette-sur-Loing	Référence : 45_E_01	Date : Septembre 2010, revue en janvier 2013

Le paillage pour économiser l'eau et diminuer les herbicides à Chalette-sur-Loing (45)



© www.auJardin.info



le Grenelle
Environnement

Historique/Contexte	Dans un souci de développement durable, de préservation de la qualité de l'eau et de la santé de ses citoyens, le service espaces verts de Chalette-sur-Loing a choisi de mettre en œuvre la méthode de paillage au chanvre pour diminuer l'utilisation des désherbants chimiques et économiser l'eau.
Calendrier	Démarche engagée en 2007 La commune a d'abord fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour valoriser en compost les résidus des tailles d'arbres, l'amenant progressivement à adopter la pratique du paillage.
Territoire	Chalette-sur-Loing (45)
Maître d'ouvrage	Ville de Chalette-sur-Loing
Maître d'œuvre	Services des espaces verts de la Ville
Objectifs	Couvrir le sol nu au pied des plantations de paille de chanvre ou de miscanthus, afin de : - maintenir l'humidité et réduire l'arrosage ; - prévenir le développement de « mauvaises » herbes, et donc diminuer les herbicides ; - éviter le ruissellement et le tassement du sol en cas de fortes pluies ; - apporter de la matière organique au sol et l'enrichir tout en améliorant sa structure.
Contenu / Travaux	<p>* Après un paillage au chanvre, la ville est passée majoritairement au Miscanthus (herbe à éléphant). Avantages : - la culture du miscanthus ne nécessite pas d'engrais ni de pesticide - c'est une plante vivace - le producteur est local, il coupe, broie et livre (le tout dans la même journée !) - la couleur du paillage en miscanthus est plus agréable que celle du chanvre (trop blanche, minimise la taille des plantes) Le Miscanthus est utilisé pour le paillage des vivaces ou des annuelles. Ce qui reste du chanvre ne sert que pour les massifs d'annuelles.</p> <p>* La période la plus propice pour le paillage est à partir du mois d'avril, car la terre est réchauffée et encore humide. Le paillage doit être réalisé une quinzaine de jours après les plantations, pour ne pas bloquer l'enracinement des plantes. Dans le cas des massifs de fleurs, un désherbage manuel préalable est également nécessaire.</p> <p>* Pour les massifs d'annuelles, la paille n'est pas enfouie pour éviter la faim d'azote : elle est enlevée en même temps que les fleurs.</p> <p>* Les résidus de broyage des tailles d'arbres sont également utilisés pour pailler les arbustes et les massifs de plantes vivaces.</p> <p>* Le service espaces verts utilise d'autres méthodes pour diminuer les désherbants chimiques, telles que l'utilisation de plantes couvre-sol, le</p>



le Grenelle
Environnement

	<p>balayage des caniveaux avec un balai-brosse métallique qui enlève la terre et arrache les premières pousses, la tonte haute dans les gazons qui limite le développement des « mauvaises herbes » (surtout les plantes qui poussent en rosettes : pissenlit, plantain...).</p> <p>* Le service des espaces verts a étudié la possibilité de paillage au fumier maigre (fumier de cheval) pour certains espaces de la commune. Obstacle : il faudrait que la paille soit broyée (+ problème des graines qui lèvent).</p>
Difficultés	<p>Avant d'adopter la paille de miscanthus, des essais ont été réalisés avec d'autres matières, mais n'ont pas été suffisamment concluants : la paille de froment (trop combustible et donc inadapté en milieu urbain), le mulchao à base d'écorces de cacao (attirent les merles qui grattent alors dans les parterres), l'écorce de pin (se décompose moins bien et acidifie les sols). La paille de chanvre convenait mieux mais sa couleur blanche la rendait moins esthétique.</p>
Sensibilisation	Article dans le magazine municipal
Coût de l'opération	<p>Investissement initial : broyeur de branches</p> <p>Fonctionnement annuel : achat du paillage, partiellement compensé par une diminution des désherbants.</p>
Financeurs	Ville : 100%
Dispositif-cadre	/
Politiques publiques de référence	DCE / Plan Ecophyto 2018
Évaluation	Acceptation par les habitants
Singularité	Le paillage devient commun depuis le développement de l'offre des fournisseurs. Ce qui est original est l'utilisation de miscanthus cultivé localement.
Contacts	Frédéric MELET, responsable du service des espaces verts de la Ville (06 06 81 53 92 25)

Rédacteur	<p>Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre Tél : 02 47 70 81 50</p>
------------------	---